

Maquette du projet « LIFE Stratégique pour la Nature » de la France – Février 2022

1. Contexte

Définis dans le sous-programme « Nature et Biodiversité » du programme LIFE, les LIFE « Strategic Nature Projects – SNAP's » ou « LIFE Stratégique pour la Nature » en français (« LIFE SN » dans la suite document) constituent les nouveaux projets intégrés de ce sous-programme. Ils ont vocation à être portés directement par les Etats membres afin de les soutenir dans la mise en œuvre des stratégies européennes et nationales pour la biodiversité. La durée des LIFE SN ne doit pas excéder 10 ans.

Le MTE a demandé à l'OFB de coordonner la construction du LIFE Stratégique pour la Nature pour la France en 2022. Le cadre de référence et les thématiques prioritaires ont été présentés et débattus lors d'un séminaire de lancement, le 8 octobre 2021. Cette maquette constitue la seconde phase de la construction du projet et a pour objectif de permettre aux partenaires intéressés de s'y inscrire.

La troisième phase du projet débutera au mois de mai 2022 avec l'organisation de groupes de travail constitués des parties prenantes du projet afin de pouvoir rédiger puis déposer la pré-candidature (note de concept) avant le 8 septembre 2022.

Sous réserve de la validation de la note de concept par la Commission européenne, la quatrième phase du projet se déroulera d'octobre à décembre 2022 avec la définition complète du projet pour un dépôt de la candidature au plus tard le 7 mars 2023.

1. Ambition

Dans un contexte où la France continue à perdre de la biodiversité malgré sa politique ambitieuse vis-à-vis des aires protégées, il semble nécessaire, conformément aux préconisations énoncées dans les stratégies européenne et nationale pour la biodiversité, d'accentuer les efforts dans la lutte contre les pressions qui pèsent sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Le projet LIFE Stratégique Nature doit contribuer à mettre en place les conditions favorables à l'émergence de changements transformateurs qui permettront d'engager la restauration des habitats et espèces dégradés en France métropolitaine et outre-mer.

Pour réussir ce pari, le projet propose de s'appuyer sur :

- Une organisation à plusieurs échelles avec un échelon national qui précise les freins et les leviers, identifie des solutions et produit des référentiels ; un échelon régional qui décline les référentiels et les outils selon ses spécificités et mobilise les financements nécessaires à la restauration de la biodiversité ; un échelon local qui met en œuvre les solutions et qui les diffuse ; un échelon biogéographique, pertinent du point de vue écologique, qui permet de définir les enjeux de restauration des écosystèmes et suivre l'effet des politiques

menées;

- Un déploiement de solutions pour agir à la fois sur les pressions directes liées aux activités humaines (urbanisme, intensification agricole, surpêche, sylviculture, espèces exotiques envahissantes, ...) et sur les pressions indirectes (éducation et formation, modèles de production et de consommation, information des citoyens, ...);
- Une chronologie en trois temps avec la mise en place de la méthode à chacune des échelles puis le déploiement des solutions et la diffusion des résultats à plus grande échelle.

L'identification des espaces naturels dégradés sera fondée sur les enseignements des études récentes relatives à l'efficacité du réseau Natura 2000¹. Ils seront priorisés conformément aux ambitions traduites dans le cadre d'action prioritaire, qui vise à agir dans et hors réseau Natura 2000. Les espaces fragiles soumis à de fortes pressions liées aux activités humaines seront donc particulièrement visés. Néanmoins, le périmètre de référence des espaces naturels dégradés ne se limitera pas aux sites Natura 2000 terrestres et maritimes français. Il sera défini par un ensemble d'écosystèmes cohérents sur le plan écologique comprenant des aires protégées et leurs infrastructures vertes associées en France métropolitaine² et ultramarine.

Le LIFE Stratégique pour la Nature se situera dans un rôle d'appui au niveau national et régional afin d'impliquer, aux côtés des acteurs de la biodiversité, les collectivités locales, les filières et les citoyens et de mettre en œuvre, de manière pérenne, des solutions de reconquête de la biodiversité à l'échelle de territoires cohérents d'un point de vue écologique.

A l'issue du projet, il est attendu que la France ait réussi à augmenter de manière significative les surfaces d'écosystèmes faisant l'objet de mesures ou projets de restauration³ de la biodiversité dans les zones prioritaires en mobilisant des fonds nationaux et européens pour la biodiversité, avec une traduction positive dans l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

2. Structuration et logique du projet

La structuration proposée comprend six grands ensembles, dénommés « piliers », qui vont permettre d'organiser le projet par types d'acteurs ciblés (collectivités locales, gestionnaires d'aires protégées, citoyens, acteurs économiques), par une action transversale pour l'ensemble des acteurs ciblés (développement des compétences) ainsi que par une déclinaison du projet sur le terrain (territoires d'expérimentation).

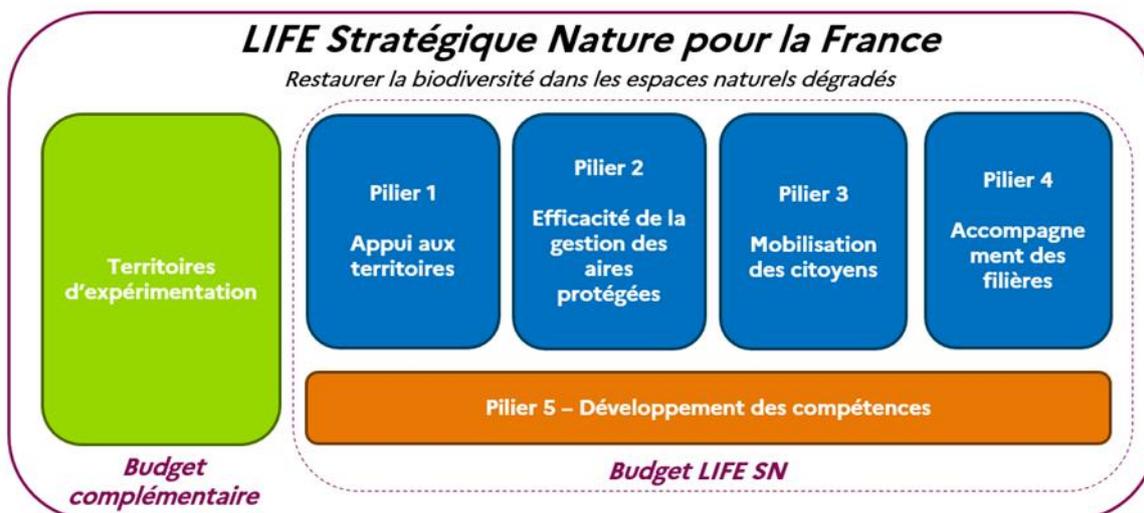
Chaque pilier sera composé d'actions pour lesquelles il sera nécessaire de définir le porteur, l'objectif, les livrables attendus, la durée, le budget ainsi que les acteurs clés à associer (*voir description précise en annexe*).

L'OFB, en tant que coordinateur, sera en charge de la gestion globale du projet et d'un certain nombre d'actions dans chaque pilier.

¹ Une démarche similaire sera menée pour les Départements et Régions d'Outre-Mer

² A noter que la Région Grand Est, bénéficiaire du projet LIFE intégré Biodiv'Est pour la période 2022-2032, ne fera pas partie du périmètre d'action du projet LIFE SN. Des échanges réguliers entre les deux projets permettront de travailler en bonne intelligence.

³ Le terme "restauration de la biodiversité" employé dans le document inclut toute action permettant d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces ciblés, dont la levée ou la diminution des pressions identifiées. Il englobe ainsi autant les actions techniques de restauration que des actions d'adaptation d'activités ou encore des actions sur les forces motrices.



Pilier 1 - Appui aux territoires

Objectif

Générer et accompagner les projets dans les territoires pour mieux intégrer la biodiversité.

Description

Ce pilier vise à la fois à faire émerger des projets pour la biodiversité grâce à un accompagnement en ingénierie technique et financière dispensé majoritairement à l'échelon régional et à accompagner les collectivités locales afin qu'elles intègrent l'enjeu biodiversité dans leurs projets.

Types d'actions souhaitées

Accompagnement en ingénierie technique et financière des collectivités locales à l'échelon national, régional et local ; information aux porteurs de projet sur les fonds nationaux et européens mobilisables pour la biodiversité ; accompagnement des territoires d'expérimentation, transfert d'expérience et répliquabilité sur d'autres territoires ; conseil et sensibilisation des élus et des agents ; partage d'expérience ; recherche de solutions adaptées sur les thématiques prioritaires retenues aux échelons régionaux, en lien avec le Pilier 4 sur les filières (lien terre-mer, agriculture, continuités écologiques, pêche, tourisme, ...)

Rôle de l'OFB

Coordination, au niveau national, de l'appui aux collectivités locales et de la mobilisation des fonds européens pour la biodiversité. Animation du réseau des animateurs régionaux du projet.

Partenaires recherchés

Régions, collectifs régionaux et agences régionales de la biodiversité, ANCT, associations représentant les collectivités locales ou leurs groupements

Territoires d'expérimentation (financés via le budget complémentaire)

Remarque

Les territoires d'expérimentation seront très fortement liés au Pilier 1 du projet et bénéficieront d'un accompagnement sous forme de conseil direct par les animateurs régionaux ainsi que par des prestations externes pour amorcer la définition du projet global de restauration. En revanche, les dépenses liées à la restauration des milieux ne pourront pas être prises en charge par le LIFE, elles seront fléchées vers des financements prévus à cet effet (fonds européens et fonds nationaux). La mobilisation des financeurs potentiels tels que les autorités de gestion des fonds européens, les Régions ou les agences de l'eau est fondamentale dans la réussite de ce volet. Il sera donc nécessaire que les territoires d'expérimentation correspondent aux thématiques prioritaires et aux doctrines identifiées par ces financeurs.

Objectif

Identification et déploiement de solutions dans et hors aires protégées, pour réduire les pressions qui s'exercent sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dont l'état de conservation n'est pas satisfaisant et restaurer des habitats fonctionnels.

Périmètres

Définis par une zone dont les caractéristiques ou les activités doivent être modifiées pour retrouver un état satisfaisant de conservation. Les territoires d'expérimentation devront forcément comprendre une ou plusieurs zones Natura 2000 dont l'état de conservation est jugé insatisfaisant et dont les actions correctives doivent être pensées à une échelle plus vaste.

Exemple : bassin versant d'un cours d'eau, territoire de reproduction et d'alimentation d'une espèce protégée, zone humide et ses connectivités, espace maritime, zone côtière et villes littorales connectées, territoires bocagers à "revenir " en faveur de la biodiversité ...

Types d'actions souhaitées

Mobilisation des acteurs des politiques sectorielles, des collectivités territoriales et des citoyens; construction d'un projet global de restauration de la biodiversité portant sur la restauration de milieux, de continuités écologiques ou d'infrastructures agroécologiques, la réduction des pollutions à la source, l'adaptation d'activités économiques; identification des sources de financements; montage du projet et dépôt des demandes de subvention aux financeurs.

Les actions mises en place devront chercher à s'inscrire dans une démarche de transition écologique complète qui intègre les enjeux de biodiversité mais aussi de lutte contre le changement climatique.

Rôle de l'OFB

Valorisation des expériences menées par les territoires (visites de terrain, publications, séminaires), mise en connexion avec politiques nationales et outils de mobilisation de la société

Partenaires recherchés

Établissements publics de coopération intercommunale, gestionnaires d'aires protégées, groupements de producteurs (agriculteurs, pêcheurs, sylviculteurs), syndicats professionnels, associations territoriales de protection de l'environnement

Pilier 2 – Efficacité de la gestion des aires protégées

Objectif

Améliorer la gestion des aires protégées

Description

Ce pilier vise la mise en œuvre de l'objectif 2 de la Stratégie nationale des aires protégées qui pose le principe d'une gestion fondée sur l'évaluation. Cela implique l'accompagnement des gestionnaires d'aires protégées à plusieurs échelles sur le déploiement d'une série d'outils partagés. Cette démarche vise l'intégration des enjeux issus d'échelles territoriales supérieures et la coordination des aires protégées mais aussi des autres politiques de biodiversité à des échelles pertinentes en milieu marin et terrestre. Il doit permettre d'améliorer l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle des sites comme support des évaluations à l'échelle biogéographique (notamment au titre du rapportage).

Types d'actions souhaitées

Mise en place d'outils de suivis partagés entre aires protégées, constitution d'un système d'information des aires protégées mobilisable à différentes échelles, conduite d'études d'impact et d'efficacité des pratiques de gestion; déploiement de documents de gestion partagés entre plusieurs sites; contribution à la construction de cadres de référence aux échelles biogéographiques, démarches de communication sur l'efficacité des aires protégées basé sur l'amélioration de l'évaluation de l'état de conservation et ses tendances à l'échelle du site.

Rôle de l'OFB

Conduite de la majorité des actions avec l'appui de l'unité PatriNat

Partenaires recherchés

Têtes de réseaux d'aires protégées, experts en suivi de sites protégés

Pilier 3 – Mobilisation des citoyens

Objectif

Améliorer la connaissance et l'appropriation des enjeux de biodiversité et donner à l'ensemble de la société les moyens de s'impliquer dans sa préservation en lien avec les pressions identifiées par le projet.

Description

Ce pilier a pour vocation à venir en soutien à la lutte contre les pressions identifiées par le projet grâce à des actions en direction des citoyens. Il s'agit d'accompagner les citoyens dans leur parcours de mobilisation, depuis la prise de conscience des enjeux, jusqu'à un investissement pour accompagner les changements transformateurs, en passant par l'adoption de pratiques et de comportements favorables à la biodiversité. Des actions nationales structurantes sont attendues ainsi que des actions plus ciblées visant soit un type de milieu, soit une pression spécifique.

Par ailleurs, les actions permettront d'améliorer la mutualisation des connaissances, des projets et des initiatives, et la mise en réseau de tous ceux qui souhaitent agir en faveur de la biodiversité.

Types d'actions souhaitées

Développement et valorisation d'outils de partage d'informations et de connaissances, capitalisation d'initiatives réussies, campagnes d'impact

Rôle de l'OFB

Coordination de l'action, conduite d'études ou de campagnes d'impact

Partenaires recherchés

ONG de protection et d'éducation à l'environnement, associations représentant des citoyens

Pilier 4 - Accompagnement des filières**Objectif**

Engendrer des changements de pratiques intégrant la biodiversité de la part des acteurs des principales filières impactant directement la biodiversité : agriculture-alimentation, pêche, bois-forêt, énergies renouvelables, tourisme et activités de pleine nature (*A noter que l'urbanisme sera traité dans le Pilier 1*).

Description

Ce pilier vise à engager un travail de fond avec les filières ciblées par le projet à plusieurs niveaux. Un temps d'identification des enjeux et des pistes de solutions sera nécessaire pour certaines filières pour ensuite passer à la mise en œuvre concrète des solutions proposées. Celles-ci devront s'attacher à agir à plusieurs niveaux (de l'ensemble de la filière aux entreprises individuelles).

Types d'actions souhaitées

Mise en place de partenariats entre représentants de la biodiversité et acteurs des filières; engagement des entreprises dans des dispositifs de valorisation attestant de la prise en compte de la biodiversité, en cohérence avec le programme "Entreprises engagées pour la nature"; actions sur les forces motrices : comportement des consommateurs, encadrement des filières, ...

Rôle de l'OFB

Coordination de l'action, déploiement d'outils existants, mise en place de partenariats

Partenaires recherchés

ONG et associations de protection de la nature, têtes de réseaux d'aires protégées, Représentants des filières économiques telles que l'agriculture et l'alimentation, le bois, la pêche, les sports de plein air, les énergies renouvelables

Pilier 5 – Développement des compétences**Objectif**

Faciliter l'accès aux métiers de la biodiversité et favoriser la montée en compétence de l'ensemble des acteurs

Description

Ce pilier a une vocation transversale de développement des compétences de l'ensemble des acteurs ciblés par le projet. Trois axes de travail ont été identifiés : la valorisation et la promotion des métiers de la biodiversité, la formation pour accélérer la prise en compte de la biodiversité dans tous les secteurs et le déploiement d'une offre de formation pour la biodiversité.

Types d'actions souhaitées

Outils de promotion et de valorisation des métiers de la biodiversité ; intégration de l'enjeu biodiversité dans la formation initiale et continue ; déploiement de l'offre de formation pour la biodiversité ; construction de ressources formatives adaptées aux publics ciblés ; expérimentation de modalités de formations innovantes.

Rôle de l'OFB

Coordination de l'action, mise en place de partenariats avec les acteurs clés de la formation des filières ciblées, construction de ressources formatives

Partenaires recherchés

Education Nationale, Enseignement supérieur, Enseignement agricole, Régions, OPCO, Fonds de formation, Pôle Emploi, Branches professionnelles, Organismes de formation, Agences régionales de la biodiversité

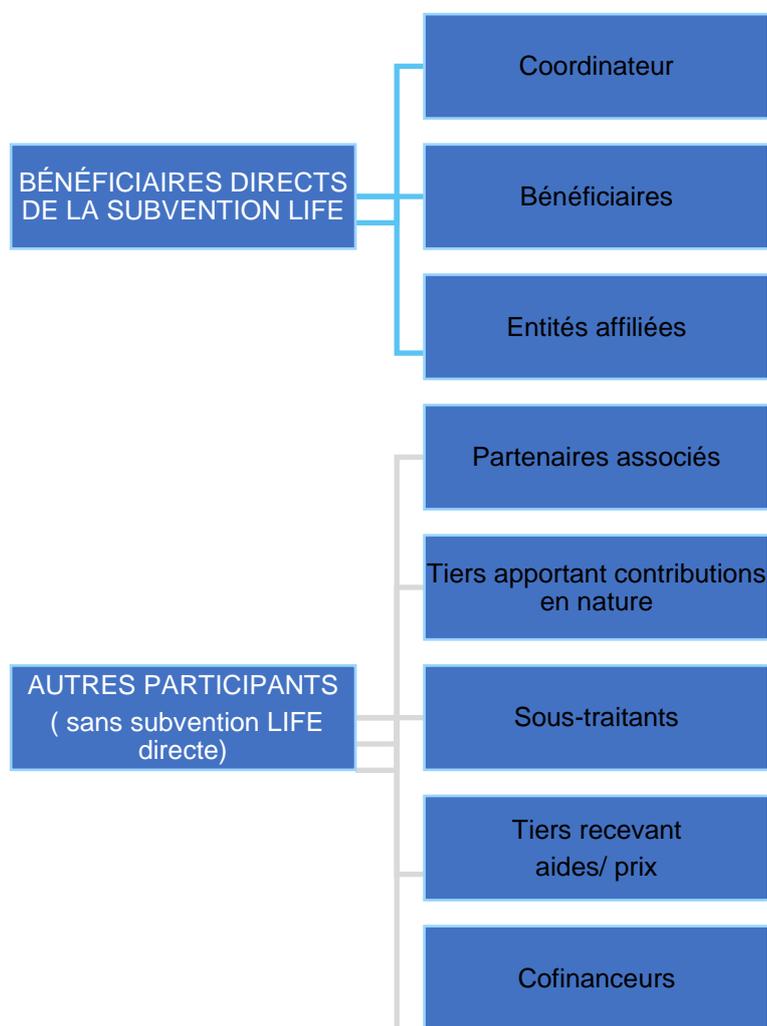
Annexe à destination des organismes souhaitant participer au LIFE Stratégique pour la Nature (LIFE SN) 2024-2032 de la France

I. **Les possibilités de participation au projet**

Deux types de participation possibles :

- être membre du consortium en tant que bénéficiaire ou entité affiliée,
- participer sans recevoir de subvention dans la catégorie « autres participants ».

Seules les entités souhaitant faire partie du consortium sont invitées à remplir une fiche d'identification. Les entités souhaitant participer au projet en tant « qu'autres participants » sont invitées à le signaler à l'OFB sans remplir la fiche.



II. Modalités de participation

Déploiement : national (métropole et outre-mer), terrestre et maritime sur une période de 9 ans (2024-2032) avec des phases de 3 ans.

Budget :

- 50M€ pour toute la France, financés à 60% par des fonds UE (LIFE) + 40% de fonds nationaux
- Remarque : budget complémentaire à mobiliser (et à faire figurer dans le projet) en lien avec les objectifs du projet LIFE SN mais concernant des projets financés par d'autres fonds nationaux et/ou européens.

Bénéficiaires éligibles :

- **Conditions d'éligibilité :**
Sont éligibles les personnes morales (organismes publics ou privés) établis principalement en France (métropolitaine et outre-mer), y compris associations, fédérations et ONG.
- **Rôle direct dans le consortium ou groupe projet :**
 - Coordinateur
 - Bénéficiaire : mène des actions, participe au rapportage et bénéficie de la subvention LIFE
 - Entité affiliée : organisme lié à un bénéficiaire participant à l'action avec les mêmes droits et obligations que les bénéficiaires, mais ne signant pas la convention.

Dépenses éligibles :

- **Conditions d'éligibilité :** Les dépenses éligibles sont celles :
 - Prévues et acceptées par l'UE
 - Non financées par d'autres fonds européens
 - Encourues pendant la durée du projet. Ne sont pas éligibles les actions annuelles ou récurrentes déjà en cours
 - Raisonables et conformes au principe de bonne gestion financière. Les organismes publics devront respecter les règles de la commande publique.
 - Justifiées par des preuves (bulletins de salaire, factures et preuves de paiement)
 - Pérennes, dans le cas d'investissements (contrôles possibles)
- **Types de dépenses :**
 - A- Frais salariaux
 - B- Frais des prestations / sous-traitance
 - C - Frais d'achats : frais de déplacements ; équipement ; autres biens et services
 - D - Autres : achat de terrains ; soutien à tiers (dans le cadre des AMI / AAP) dans la limite de 200 000 € pour l'ensemble du projet et de 60 000 € par tiers éligible
 - E - Coûts indirects : 7% des catégories A-D (hors achat de terrain et/ou volontaires)

Caractéristiques et montant de l'aide LIFE

L'aide prendra la forme d'une subvention. Le montant de l'aide sera calculé sur la base des dépenses éligibles réellement supportées par le bénéficiaire.

- **Taux de subvention :** 60% des fonds européens du programme LIFE
Note : le cas échéant, les subventions du projet devront respecter les règles des cumuls d'aides publiques, notamment l'interdiction de double financement des mêmes dépenses par plusieurs fonds européens.

Sélection des candidatures

Les propositions recueillies seront analysées par rapport à leur pertinence vis-à-vis d'un projet d'envergure nationale, à leur intégration dans les piliers identifiés ainsi qu'à leur contribution à l'atteinte des objectifs du projet LIFE SN. Des sessions d'écriture par piliers seront ensuite organisées avec les parties prenantes identifiées.